## Mode opératoire « s'inscrire en ligne »

## Merci de respecter les consignes suivantes :

- 1. Cochez la case afin de certifier de votre accord puis cliquez sur « Je poursuis »,
- 2. Veuillez renseigner soigneusement tous les champs du formulaire,
- 3. Cliquez sur « Je poursuis ma demande d'inscription »,
- 4. Cliquez sur « OK » dans la fenêtre bleue « enregistrement d'un dossier de candidature »
- 5. Notez le **numéro d'inscription** et le **numéro de certificat** (informations indispensables dans les démarches de consultation, d'impression ou de modification du dossier par le candidat)
- 6. Vérifiez les données de votre dossier de candidature,
- 7. Cliquez sur « Je valide et j'imprime mon inscription »,
- 8. Cliquez sur « OK » dans la fenêtre bleue « enregistrement d'un dossier de candidature »
- 9. Patientez pendant la création de votre dossier d'inscription au format.odt,
- 10.Imprimez le dossier d'inscription accompagné des différents documents (informations à conserver, pièces à retourner...).

Attention ! Les inscriptions ne doivent pas être envoyées au ministère de la Justice. Merci de les adresser à la direction interrégionale de votre choix, ou à la direction territoriale d'Outre-mer pour les candidats des DROM COM.

Informations importantes

- Il est rappelé que seul le dossier d'inscription validé est pris en compte (n° de certificat).
- Jusqu'à la date de clôture des inscriptions, vous pouvez modifier votre dossier.

• En cas de difficulté pour vous inscrire sur le site Internet, demandez le dossier d'inscription pendant la période de retrait soit par courrier soit surplace.

Attention, vérifiez que vous avez bien reçu un mail de confirmation d'AT+ après validation de votre inscription.